Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le 27/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-B15_05_2025_09-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROTOCOLE REPAS

Multi accueil :
Adresse
Téléphone

CONSIGNES ET PRECAUTIONS de conservation du repas adapté à votre enfant et apporté au multi accueil dans un récipient en verre.

Afin de permettre à votre enfant la diversification alimentaire et cela jusqu'à ce qu'il soit en capacité de prendre les repas fournis à la halte-garderie, il vous est nécessaire d'appliquer quelques règles d'hygiène propres à la collectivité.

Les petits pots de légumes, légumes viande et les assiettes repas du commerce sont réchauffés juste avant leur consommation et jetés si l'enfant ne les a pas terminés.

Le repas préparé par les parents est conservé au frigo jusqu'au moment du repas et jeté si l'enfant ne l'a pas terminé.
Le repas ne sera pas rendu aux parents le soir par rapport aux règles d'hygiène.

CONSERVATION ET TRANSPORT DU REPAS

Afin de ne pas rompre la chaine du froid, le sac isotherme et le pain de glace sont indispensables pour le transport du repas mis dans un récipient en verre.

AU MULTI ACCUEIL :

Le sac sera remis au personnel accueillant qui le mettra au frais.
A défaut, les aliments transportés dans un sac simple seront refusés à l'accueil de l'enfant.
Il est également indispensable que tous les aliments qui arrivent au multi accueil soient fermés.
Le personnel ne pourra pas accepter les aliments entamés.

Dans un respect des normes d'hygiène, le repas ne peut être chauffé qu'une seule fois.
Il est remis à température juste avant sa consommation et jeté si l'enfant ne l'a pas terminé.

Ce protocole est mis en place avec les parents et l'équipe du multi accueil. Il engage la responsabilité partagée des parents et de l'équipe de la structure.

Les parents doivent respecter toutes ces conditions requises sur les normes d'hygiène, de conservation et de transport des repas, et l'équipe doit respecter les consignes ci-dessus.
Ce protocole est basé sur une relation de confiance.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le 27/05/2025
ID : 079-200069755-20250520-B15_05_2025_09-DE

Je soussigné ……

Déclare avoir pris connaissance des informations relatives à la préparation des repas de mon enfant emmenés à la halte-garderie et m'engage à respecter :

- ✓ La chaine du froid
- ✓ La conservation à bonne température du repas au réfrigérateur
- ✓ Le transport du repas de mon domicile au multi accueil dans un sac isotherme contenant de la glace.

En cas de doute sur la qualité du repas à donner à votre enfant, par son aspect, pour un conditionnement ou un transport inadéquat, le personnel de la structure se réserve le droit de proposer à votre enfant un autre aliment adapté.

Fait à……..,
Le …….

Signature du parent Signature de la directrice